

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

6/1 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT –
ETABLISSEMENT D’ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS – AVENANT « ACCES
ET USAGE DU PORTAIL CAF PARTENAIRES »

En 2012, La CAF du Nord a procédé à une dématérialisation des déclarations et bilans relatifs aux activités enfance et jeunesse via le « site d’échange de documents entre la CAF du Nord et ses partenaires (SEPIA) ».

Dans un souci de simplification et d’harmonisation au niveau national, un nouveau site de transmission des données relatives aux établissements d’accueil du jeune enfant a été mis en place. Ce site sera développé ultérieurement pour les activités jeunesse. Ce site s’intitule « Portail CAF Partenaires ». L’accès à SEPIA est toujours d’actualité pour une partie des documents à transmettre, mais devrait être très limité.

Ce site permettra aux partenaires de la CAF du Nord, dont la Ville fait partie, de procéder aux déclarations de données des structures petite enfance directement en ligne et de permettre un traitement plus rapide des versements des diverses subventions de la CAF.

Afin de permettre la mise en place de ce dispositif avec la Ville de Mons en Barœul, la CAF du Nord propose la signature d’un avenant à la convention d’objectifs et de financement des établissements d’accueil de jeunes enfants établissant les conditions d’usage de l’outil proposé et les obligations qui s’y attachent.

Il est proposé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention d’objectifs et de financement – établissement d’accueil de jeunes enfants – avenant « accès et usage du portail CAF partenaires »,
- déléguer sa signature aux directrices des structures petite enfance municipales et à la directrice du pôle petite enfance et vie scolaire pour effectuer les déclarations bilans des établissements d’accueil de jeunes enfants.